



FÉDÉRATION DES  
ARTS MARTIAUX  
AUTONOMES

ARTS MARTIAUX  
SAISON **2023-2024**  
**CERTIFICAT D'ASSISTANT MONITEUR**

*ASSISTER VOTRE PROFESSEUR*

# PRÉSENTATION

## Taekwondo, Karaté, Viet Vo Dao...

Certificat d'Assistant Moniteur (CAM)

**Vous pratiquez un art martial régulièrement depuis plusieurs années et vous assistez déjà ou souhaitez assister votre professeur.**

**La formation Certificat d'Assistant Moniteur** s'adresse à vous et vous permettra d'acquérir les notions, savoir être et savoirs faire indispensables pour réussir ces temps de transmission.

**L'Assistant Moniteur** exerce ses fonctions en présence du professeur ou du moniteur, responsable pédagogique diplômé dans la discipline. Il peut prendre en charge sur sa demande un sous-groupe ou le groupe pour une partie du cours.

**Le Certificat d'Assistant Moniteur** permet de justifier d'un niveau reconnu par la Fédération et ainsi de faire valoir cette reconnaissance auprès des élèves et des institutions locales (Municipalités, Direction Départementale Jeunesse et Sport...).

**Perspectives :** le titulaire du CAM qui souhaite poursuivre par un cursus Certificat de Moniteur Bénévole (CMB) peut demander un allègement des modules suivis lors de sa formation. Le CAM constitue ainsi une première marche vers le CMB.

**Transversalité FAMA :** la formation CAM est commune à toutes les mentions.

Le titulaire CAM dans une mention pourra l'obtenir dans une autre mention en passant le pré-requis technique de la discipline.

### **Formation technique :**

*La FAMA ne forme pas directement aux techniques des arts martiaux. Il est donc indispensable de vous perfectionner dans votre discipline au sein d'une Association affiliée FAMA, auprès d'un professeur diplômé dans la discipline.*

# FORMATION

## Rappel du cadre général :

La formation fédérale FAMA ne comporte pas de préparation technique. Elle se compose de cours théoriques en distanciel ou pratiques (appliqués à la discipline).

La formation donne des bases pédagogiques qui permettent d'encadrer en qualité et en sécurité, selon les objectifs et consignes données par l'enseignant.

**Les stagiaires devront attester de 20 heures d'expérience pédagogique auprès d'un professeur diplômé, avant l'examen pédagogique final.** Ces heures pourront avoir précédé l'entrée en formation.

## Programme :

- Anatomie et physiologie
- Pédagogie appliquée

### **Programme :**

*Programme détaillé sur les livrets des stagiaires dans chaque mention, envoyé aux stagiaires avec la convention.*

# PRÉALABLES

## Pour tous les candidats...

Le candidat doit être âgé d'au moins 16 ans

### Il doit présenter :

- une copie du 1er Keup ou Kyu dans la mention choisie
- une licence FAMA de la saison en cours

### **Keup ou Kyu :**

*Votre grade devra être reconnu par un professeur diplômé dans la discipline choisie*

# DATES & CERTIFICATIONS

## Date limite d'inscription : 15 janvier 2024

Formation en distanciel du 1er février au 1er avril 2024

### **Préalable au passage de l'épreuve pédagogique :**

20 heures d'expérience pédagogique attestée par un professeur diplômé. Il est conseillé de commencer l'expérience pédagogique avant le début de la formation.

**Epreuve Pédagogique :** avril, mai 2024

**L'évaluation est faite par un binôme :** le tuteur de stage et le formateur FAMA

**Situation pédagogique :** votre professeur vous demande d'initier un groupe de débutants à un mouvement.

**Déroulement :** après avoir communiqué le plan de séance au jury, vous animerez 15 à 20 minutes selon la mention, où vous démontrerez vos compétences d'enseignant.

**Entretien :** retour sur la prestation pédagogique. Projet d'enseignement.

**Où :** sur le lieu de stage en présentiel ou en distanciel.



FÉDÉRATION DES  
ARTS MARTIAUX  
AUTONOMES

[CAM]

SAISON **2023-2024**  
**Dossier d'Inscription**

Votre Grade Actuel :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

/ /

Lieu de naissance :

Pièces à fournir :

Certificat médical pour la saison 2023/2024

Photocopie de votre attestation de grade

Copie du diplôme d'enseignant du tuteur de stage dans la discipline choisie (diplôme fédéral, CQP, DEJEPS...)

Autorisation parentale pour les mineurs

Copie d'une pièce d'identité valide

Tarifs :

CAM - 50 €

Mode de règlement :

Virement bancaire à :

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit Mutuel

IBAN : FR7610278079670002053620141

CCM NICE NORD  
69 BOULEVARD GORBELLA  
06100 NICE

BIC/SWIFT : CMCIFR2A

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé  
10278 07967 00020536201 41

Titulaire du compte :

FAMA - VILLAGE - 20237 casabianca

Signature :

Partie réservée à la FAMA

Dossier complet

Date du règlement :

Montant du règlement :



FÉDÉRATION DES  
ARTS MARTIAUX  
AUTONOMES

[art-martial-autonome.com](http://art-martial-autonome.com)